

Les sanctions tombent

Depuis 1987, toute entreprise de plus de 20 salariés a l'obligation d'employer au moins 6% de personnes handicapées. Aujourd'hui, la moitié d'entre elles remplissent cette obligation. En tant d'années, c'est encore trop peu. C'est pourquoi la loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005 a étendu cette obligation à la fonction publique. Elle a aussi augmenté de manière significative la contribution à l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), en particulier pour celles qui n'emploient aucun handicapé : le plafond de contribution à cette association passe de 400 à 600 fois le Smic horaire par personne handicapée manquante, contre 300 à 500 auparavant. Et cette contribution est passée à 1 500 fois le Smic horaire par personne handicapée non employée pour les entreprises qui, pendant une période supérieure à trois ans, n'auront pas recruté de travailleurs handicapés ni passé aucun contrat de sous-traitance, ni encore appliqué aucun accord collectif.

La 10^e semaine pour l'emploi des personnes handicapées se déroule cette année du 13 au 19 novembre. L'occasion de rappeler la nouvelle législation, mais surtout que ces personnes ont toute leur place dans les entreprises. Près d'une personne handicapée sur trois est sans emploi aujourd'hui en France. Pourtant, selon un sondage Louis Harris réalisé en 2005, 93 % des entreprises qui en emploient se disent très satisfaites de ce choix. Outre les compétences propres

à chacune de ces personnes, leur handicap leur confère souvent des profils intéressants pour la vie de l'entreprise : motivées, dynamiques, esprit d'équipe...

Cette semaine pour l'emploi des personnes handicapées est organisée, sous le haut patronage du Président de la République, par l'Adapt, une association de cinquante établissements et vingt comités locaux qui œuvrent pour leur insertion sociale et professionnelle. Pendant six jours, plus de 150 rendez-vous dans toute la France sont donnés : forums, débats, jobs datings et même, nouveauté cette année, des jobs datings en ligne. Le principe du job dating consiste, pour un recruteur, à sélectionner des CV transmis par l'Adapt en fonction des postes à pourvoir. Ils ne connaissent pas la nature du handicap du demandeur d'emploi avant de le rencontrer. Un entretien en tête-à-tête de douze minutes est alors organisé. Ce qui permet à l'entreprise de rencontrer plusieurs candidats le même jour. L'an dernier, 720 entretiens ont été organisés à la suite des jobs datings. A Paris, il se déroulera le 13 novembre à La Défense. La mise en place cette année de jobs datings en ligne répond à la demande de nombreuses personnes handicapées pour qui l'éloignement géographique n'est pas un obstacle. **O. Fermé**

• **Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, du 13 au 19 novembre un peu partout en France : www.semaine-emploi-handicap.com Tél. : 0825.03.4000. (0,15 euros/mn) et voir aussi le site www.hanploi.com**